

Province de Luxembourg



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

AVIS D'URBANISME

Le Collège Communal de la Commune de Nassogne, en vertu des articles 11 et suivants du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale, a l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte au sujet d'une demande introduite par :

**PROMIMMO SRL
Rue André Féher, 7
6900 Marche-en-Famenne**

tendant à obtenir l'autorisation de

Modifier le Plan général d'alignement du chemin vicinal n°1 , rue Haute-Voie de Marche à Nassogne

Créer une voirie publique (847m² à intégrer à la voirie communale) permettant l'accès au domaine public des lots 1 à 6 (demande de permis d'urbanisme pour la construction de 6 habitations en cours) Rue Haute-voie de Marche à Nassogne, sur les parcelles cadastrées Div. 1 Nassogne section A n° 1571L partie, 1571M partie et 1429H partie

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de NASSOGNE, Place communale à 6950 NASSOGNE

les jours ouvrables de 9 h à 11H30 et de 13H30 à 16H, le mardi jusqu'à 20 heures ;

les samedis 20/08/2022, 27/08/2022, 03/09/2022 et 10/09/2022 de 10H à 12H (sur rendez-vous)

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service « Urbanisme » téléphone : 084/22.07.49 ou 084/22.07.49

E-mail urbanisme@nassogne.be

L'enquête publique se déroulera du 18/08/2022 au 16/09/2022

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Administration Communale de NASSOGNE, Place communale 6950 NASSOGNE**

- par télécopie au numéro : 084/21.48.07 ou au 084/22.07.49

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale le **16/09/2022, à 11H30**

Des explications sur le projet peuvent être données par le service « urbanisme » à l'Administration Communale de NASSOGNE.

A Nassogne , le 09 août 2022

Le Directeur général ff,



Q. PAQUET

Le Bourgmestre,



M. QUIRYNEN

Affiché le 17/08/2022

DOSSIER PHOTOS

Plan de situation des photos

